

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 25 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de janvier							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">22</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	22						
<hr/>								
Date de la convocation : 11 janvier 2023								
Date d'affichage : 11 janvier 2023								
Vote : Pour : 22								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Annie COUDERC, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE							
	Présents par procuration : Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Alain BARRES donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Françoise ALRIC donne pouvoir à Danielle ROLLAND.							
	Absent : Béatrice CHEVALLET							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Tarifs pierres des cunes

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux du cœur de ville de nombreuses pierres des cunes ont été récupérées.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise de travaux publics SARL LACOMBE FRERES est intéressée pour le rachat de 110m².

Monsieur le Maire propose de convenir d'un prix de vente au mètre carré.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/01/2023 015-200071702-20230125-DE_2023_010-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tarif de 110.00 € le mètre carré de pierre des cunes.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER



et extrait de délibération sera affiché en mairie
pendant un mois (application de l'art.2-III du décret
n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de
la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/01/2023 015-200071702-20230125-DE_2023_010-DE